



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°06 du 26 Septembre 2025

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

IMPORTANT

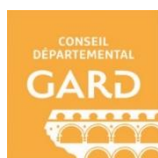
RAPPEL CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS

Participation des U17 F et des U16 F

Conformément aux règlements de la Ligue de Football d'Occitanie, et de ses propres règlements District,

Le Comité s'accorde sur le principe d'autoriser au sein de ses championnats féminins les U17 F dans la limite de 3 et dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Comité s'accorde également sur le principe que la participation des **U16 F y est interdite dans les championnats Départementaux (et/ou de son Territoire) séniors F en foot à 11 et foot à 8,**





COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°2 du Comité de Direction

Réunion du :	Jeudi 11 Septembre 2025
À :	18h00 – District Gard-Lozère
Présidence :	M. Fernand-Joseph D'ANNA
Présents :	Mmes Carole ESCOBEDO, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Rachel MARTIN, Mrs. Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Damien JURADO, Alain MAZON, Jean-Christophe MORANDINI, Michel QUENIN, Philippe MOREL, Mohamed TSOURI.
Absents excusés :	Dr. Jean-François CHAPELLIER. Frédéric ALCARAZ (CTD), Nathalie JEANNEY,
Assistent à la réunion :	Claude BOUILLET (CDA), Teddy GRAS (Resp. Administratif), Lionel ROCHETTE (CTD)

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

Il remercie les membres et invités présents et procède à l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°1 du 10.07.2025

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité



Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue et District) peuvent être considérées comme officielles et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
11/12.08.2025	Port Camargue	FFF Tour
22.08.2025	Montpellier	Réunion avec le Secrétaire Général de la LFO
24.08.2025	Nîmes	Coupe de France Mas de Mingue / Barjac
28.08.2025	Mende	Réunion CTD
29.08.2025	Vergèze	Pose de la première pierre tribune vestiaires
29.08.2025	Beucaire	Inauguration terrain synthétique
31.08.2025	Codognan et Aubord	Coupe de France All Five / Vauvert Aubord / Vergèze

Diverses Correspondances

FFF :

- Nous transmettant une communication contre les chants et cris racistes et homophobes. *Noté*
- Communiquant sur l'expérimentation du port de caméras par les arbitres. Notre District avait été initialement retenu pour être site pilote. Aujourd'hui, ce projet a été mis en stand-by.
- Nous remerciant pour l'organisation du FFF Tour au Grau du Roi.
- Nous informant des dates pour le week-end des bénévoles qui se déroulera les 7 et 8 Mars 2026.

COMITE FRANÇAIS DU FAIR-PLAY

- Nous informant d'un appel à candidature pour les prix nationaux du Fair-Play.

LFO :

- Nous demandant de nommer une femme qui accepterait de rejoindre le club des dirigeantes LFO : Carole ESCOBEDO a été désignée pour représenter notre District.
- Nous informant de l'enveloppe FAFA allouée pour la saison 2025-2026 dont le montant s'élève à 68.357 Euros.
- Renouvellement de l'opération concernant l'achat des tablettes. Le District prendra en charge la somme de 100 Euros par tablette (le nombre d'achat par club étant limité à 2).



Félicitations

Le Comité de Direction du District Gard-Lozère tient à féliciter les récipiendaires des différentes médailles de District (Annexe 2) et de Ligue (Annexe 3).

La remise des récompenses aura lieu lors de notre Assemblée Générale d'hiver et les récipiendaires seront avertis par mail.

Démission au sein d'une Commission

Le District Gard-Lozère prend acte du courrier recommandé envoyé par Monsieur Bernard BARLAGUET nous informant de sa démission de toutes les fonctions qu'il occupait.

Le Comité de Direction le remercie pour ces 22 années passées au service du football Gardois et Lozérien.

Démission au sein du Comité de Direction

Le Président informe le Comité de direction de la démission de Mme Collavoli Marie, membre de la Commission des Arbitres et du Comité Directeur.

Le Président la remercie pour son investissement durant toutes ces années au service du football Gardois et lozérien.

Conformément au statut du District en son article 13.3, afin de palier à son remplacement, le Président proposera un(e) candidat(e) lors de la prochaine assemblée générale.

Cette candidature devra être actée lors du Comité Directeur du mois de Novembre 2025.

Statuts des éducateurs et obligations de Diplôme

Le Comité,

Sur proposition de la Commission Technique Départementale,

Valide le tableau des obligations de diplôme pour la saison 2025/2026 tel qu'annexé au présent PV.

Championnat FEMININ SENIORS foot à 11

Le Comité et sa Commission Féminine des Compétitions,

Par application du règlement de la compétition INTERDISTRICT SENIORS F foot à 11 (territoire Gard/Hérault) des Règlements Généraux du District,

Compte-tenu que la Ligue de Football d'Occitanie octroie au territoire Gard/Hérault deux accessions en Régional,

Compte-tenu du nombre d'équipes engagées pour cette saison 2025/2026 relativement suffisant dans chacun des deux Districts pour permettre la constitution de 3 poules avec 2 poules exclusivement Hérault et 1 poule exclusivement Gard,



Aux fins de déterminer les accessions à l'issue de la phase Interdistrict entre les 3 équipes classées premières de leur poule respective, décide la mise en place de barrages d'accession tel que définis par les règlements généraux de la LFO en leur article 88.3 et du championnat REGIONAL 2 FEMININE SENIOR.

Et rappelle que le championnat se déroulera en une seule phase en match Aller/Retour.

La commission précise que dans l'éventualité où l'équipe classée première serait dans l'impossibilité de participer aux barrages d'accession, elle serait remplacée par l'équipe suivante au classement.

NB : La date des barrages d'accession sera communiquée prochainement et ajoutée au calendrier féminin.

Championnats FEMININ SENIORS – Participation des U17 F et des U16 F

Conformément aux règlements de la Ligue de Football d'Occitanie, et de ses propres règlements District, Le Comité s'accorde sur le principe d'autoriser au sein de ses championnats féminins les U17 F dans la limite de 3 et dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Comité s'accorde également sur le principe que la participation des U16 F y est interdite dans les championnats Départementaux (et/ou de son Territoire) séniors F en foot à 11 et foot à 8,

Ententes 2025-2026

Le Comité de Direction dresse la liste des ententes pour la saison 2025-2026 en annexe du présent procès-verbal.

Commissions 2025-2026

Le Comité Direction dresse la composition des commissions pour la saison 2025-2026 en annexe 4 du présent procès-verbal. Les candidats n'étant pas sur cette liste sont sur liste d'attente.

Assemblée Générale d'Hiver

L'Assemblée Générale d'hiver de la saison 2024-2025 aura lieu le **samedi 6 Décembre 2025 à 9h30** à la salle de réunion de l'Hôtel C Suites à Nîmes (entrée NIMOTEL Ville Active)

Conformément aux statuts et dispositions réglementaires, pour répondre aux obligations de communication de l'ordre du jour qui sera établi lors de la prochaine réunion du Comité de Direction, les clubs peuvent présenter des questions écrites le 27.10.2025 dernier délai à l'adresse : secretariat@gard-lozere.fff.fr



Achat de tablette FMI

Afin de s'équiper ou renouveler son matériel, le **Comité augmente sa contribution en accordant une aide de 100€ par tablette achetée et deux par club maximum**, dans les conditions suivantes :

- la tablette permet d'équiper une équipe disputant un championnat avec utilisation de la F.M.I. ;
- la facture de cette tablette est au nom du Club ;
- la facture de cette tablette est postérieure au 1^{er} Juillet 2025.

Les Clubs concernés doivent fournir les justificatifs demandés au Secrétariat du District

Modification aux règlements relevant des attributions du Comité de Direction

Par application de l'Article 13.4 des Statuts du district, le comité valide la modification de texte de l'article 18 des Règlements généraux :

Mise en place : **Immédiate**

Texte actuel :

Article 18 Cautionnement.

Tout Club s'engageant dans les épreuves du District devra verser un cautionnement. Le montant de ce cautionnement est fixé en début de saison par le Comité de Direction.

Ce cautionnement sera remboursé en fin de saison, déduction faite des sommes éventuellement dues.

Nouveau texte :

Article 18 Cautionnement.

Tout Club s'engageant dans les épreuves du District devra verser un cautionnement. Le montant de ce cautionnement est fixé en début de saison par le Comité de Direction.

Ce cautionnement ~~sera remboursé en fin de saison~~ sera rendu lors de la cessation d'activité du club, déduction faite des sommes éventuellement dues.

Le comité procédera prochainement à la campagne d'appel de cautionnement et de versement de ce dernier. Montant fixé au chapitre « Tarifs et Barèmes » de l'annuaire du District.

Tarifs et barèmes 2025/2026

Le Comité actualise et fixe l'ensemble des tarifs et barèmes comme annexé au présent PV.

- POUR : 13
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00



Adopté à l'unanimité.

Création de la Commission des Finances Clubs

Le Comité crée la Commission des Finances Clubs dans le but de suivre régulièrement l'état des comptes des clubs vis-à-vis du district avec pour rôles et attributions :

- Editer et transmettre les relevés intermédiaires du solde de de compte des clubs ;
- Procéder au recouvrement des dettes des clubs envers le District en application des règlements généraux du District ;
- Transmettre les dossiers ne respectant les règlements auprès de la Commission des Statuts et Règlements au fins d'application des sanctions prévues
- Créer un règlement spécifique au suivi des finances des clubs ;

Affiliation club

Le Comité valide et accepte la demande d'affiliation du club de VAUVERT FUTSAL.

Par application de l'article 1 du règlement intérieur, le Comité demande au club de VAUVERT FUTSAL de lui fournir rapidement une autorisation ou convention d'utilisation des installations (terrains ou gymnases) signée par le propriétaire des installations.

Réunion de rentrée du championnat séniors Départemental 1

Le Comité avec sa Commission des championnats séniors, sous l'impulsion des Conseillers Techniques Départementaux (Frederic ALCARAZ et Nicolas RAINVILLE),

Convoque l'ensembles des équipes du championnat séniors Départemental 1 le Lundi 29 Septembre à 18h45 à la salle communale de FONTS qui devront être représenté chacune par son éducateur diplômé et son capitaine. PRESENCE OBLIGATOIRE (Amende 80€).

Cette réunion abordera les points suivants entre autres :

- Exclusion temporaire
- Relation Officiels/Capitaine/Entraîneur
- Statuts des Educateurs et les obligations de diplôme.
- Questions diverses

Les convocations partiront prochainement



L'OFFICIEL

N°06 du 26 Septembre 2025

Prochain Comité

Le prochain Comité de Direction aura lieu le **jeudi 16 Octobre 2025 à 18H00**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Fernand D'ANNA,

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO

DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
J.F D'ANNA

DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO



Annexe 1 : Entente 2025-2026

531236 - Ribaute les Tavernes

Club entente	Club Entente	Catégorie	Nom
FC Vatan		U15	ENT. RIBAUTE-VATAN

553818 – FC Val de Cèze

Club entente	Club Entente	Catégorie	Nom
ES Barjac		U15	ENT. FCVDC / ESB

503269 – AS Beauvoisin

Club entente	Club Entente	Catégorie	Nom
RC Générac		U15	ENT. BEAUVOIS GENERAC

503353 – ST. O. Aimargues

Club entente	Club Entente	Catégorie	Nom
FC Cabassut		U17	AIMARGUES CABASSUT

560593 – FC Cabassut

Club entente	Club Entente	Catégorie	Nom
ST. O. Aimargues		U15	CABASSUT/AIMARGUES



580584 – FC Calvisson

Club entente	Club Entente	Catégorie	Nom
AS Vaunage		Séniors F	ENT CALVISSON VAUNAGE

549436 – E.S.3. Moulins

Club entente	Club Entente	Catégorie	Nom
OC Redessan		U17	ENT. DU TRIANGLE

551488 – Stade Beaucairois Football Club

Club entente	Club Entente	Catégorie	Nom
FC Jonquerois		U13	ENT. SBFCJ
FC Jonquerois		U12	ENT. SBFCJ
FC Jonquerois		U11	ENT. SBFCJ
FC Jonquerois		U10	ENT. SBFCJ
FC Jonquerois		U9	ENT. SBFCJ
FC Jonquerois		U8	ENT. SBFCJ
FC Jonquerois		U7	ENT. SBFCJ
FC Jonquerois		U6	ENT. SBFCJ
FC Jonquerois		U10-U11F	ENT. SBFCJ

Annexe 2 : Médailles District Gard-Lozère 2025

MEDAILLES DISTRICT 2025

TYPE	NOM	PRENOM	CLUB / Catégorie
PLAQUETTE	EUZEBY	Rubens	DISTRICT GARD LOZERE

OR	FRAISSE	Olivier	ST PRIVAT
	JEANNEY	Nathalie	CD DISTRICT GARD LOZERE
	PERIS	Bernard	VAL DE CEZE

ARGENT	REVER	Christine	AS AUZONNET
	ROQUES	Stephanie	AS AUZONNET
	DARRAS	Jennifer	AS AUZONNET
	BENE	Stephan	ST PRIVAT
	VARRAUT	Jean	CHEMINOT NIMOIS
	PERRI	Giovani	ANTENNE LOZERE
	ARNAUD	Christophe	ENT. VEZENOBRES CRUVIERS
	BIANCOTTO	Betrand	CDA GARD LOZERE
	JODARD	Frederic	CDA GARD LOZERE
	ABDERRAHMANE	Rachid	ARBITRE OFFICIEL

Annexe 3 : Médailles Ligue de Football Occitanie

MEDAILLES LFO 2025

TYPE	NOM	PRENOM	CLUB / Catégorie
PLAQUETTE			

OR	CORNUS	Christie	US TREFLE
	BIANCIOOTTO	Bertrand	CDA
	BEAUBET	Hervé	Gazelec Nîmois

ARGENT			

BRONZE	BERTRAND	Jacques	ST PRIVAT
	COURTIEU	Michel	ST PRIVAT
	BOUARD	Michel	CHEMINOT NIMOIS
	PIRAME	Jean-Patrick	GAZELEC NIMOIS
	DARDALHON	Jean Marie	AS COLLET DE DEZE
	GRIOLET	Daniel	ST GERVASY
	CARRERE	Jérôme	COM LFO



ANNEXE 4 : Commissions District 2025-2026

En souligné, les membres du Comité de Direction également membres de Commissions.

Rappel : les membres du Comité de Direction, comme les salariés, peuvent assister, de droit et en fonction de leurs compétences, aux réunions de toutes les Commissions, avec voix consultative.

1.1 Commission Générale d'Appel

Quenin Michel (Président)

Beaubet Hervé

Champ Patrick

Corbalan Christophe

Escobedo Carole

Fercak Bernadette

Mazon Alain (Représentant CDA)

Michel Georges

Perel André

Roussel Bernard

Saint Pierre Paulette



1.2 Commission Disciplinaire d'Appel

Durée 4 ans (Mandat)

Quenin Michel (Président)

Beaubet Hervé

Art. 3.1 annexe 2 des RG FFF

Champ Patrick

Corbalan Christophe

Escobedo Carole

Fercak Bernadette

Mazon Alain (Représentant CDA)

Michel Georges

Perel André

Roussel Bernard

Saint Pierre Paulette



1.3 Commission de Discipline de District

Durée 4 ans (Mandat)

Poirier Daniel (Président)

Art. 3.1 annexe 2 des RG FFF

Basset Alain (Vice-Président & Section Administrative)

Euzeby Rubens (Vice-Président)

Belromari Cheikh

Collavoli Marcel (Section Administrative)

Dalverny Dominique

Holzer Eric (Représentant CDA & Section Administrative)

Laugier Jean-Marc (Section Administrative)

Mistral Alain (Section Administrative)

Maurin Michel (Représentant CDA)

Maury Laurent

Pellan Frederic

Instructeurs :

Morandini Jean-Philippe

Samboeuf Boris



1.4 Commission des Statuts et Règlements (CSR)

Romagnole Sauveur (Président)

Castillo Maxime

El Bachiri Karim

Jurado Damien

Mantoux Claire

Morandini Jean-Christophe

Peris Bernard

Tsouri Mohamed

Zoubai Miloud

Instructeur :

Duval Frederic



1.5 Commission de District du Statut de l'Arbitrage (CDSA)

Dagani Georges (Président)

Bianciotto Bertrand

Bouillet Claude

Boutade Christian

Brocq Stephan

Espada François

Heurgue Patrice

Mazon Alain

Romagnole Sauveur

1.6 Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Bernard Roussel (Président)

Carion Eric

Poirier Daniel

Rubens Euzéby

Saint Pierre Paulette



1.7 Commission Technique d'Arbitrage (CTA)

Bouillet Claude (Président)

Boutade Christian

Espada François

Jodar Frederic

1.8 Commission de Révision des Textes

Jurado Damien (Président)

Bergen Bernard

Lasgoute Denis

Quenin Michel

Rieu Jean-Pierre

Romagnole Sauveur

Saint Pierre Paulette

Tsouri Mohamed



1.9 Commission des finances des clubs

Basset Alain

Tsouri Mohamed

Firmin Audrey

D'Anna Fernand

Quenin Michel

2.1 Commission des Compétitions Seniors (CCS)

Rieu Jean-Pierre (Président)

Aurillon Patrick

Jullian Pierre-Jean

Menudier Cendrine

Peris Bernard

2.2 Commission des Compétitions Jeunes (CCJ)

Aurillon Patrick

Brocq Stephan

Lasgoute Denis

Mantoux Claire

Tastevin Jean-Marie

Udovicic Michel

2.3 Commission des Compétitions Féminines (CCF)

Fercak Bernadette (Présidente)

Collado Michel

Gebelin Françoise

Grauby Gregory

Greco Nadine

Joly Martine

2.5 Délégation du District à la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives (CDTIS)

Romagnole Sauveur (Président), secteur Nîmes

Galai Salim

Teissier Sebastien, secteur Alès

2.6 Commission de District de l'Arbitrage (CDA)

Durée 4 ans (Mandat)

Art. 5.2.b des Statut arbitrage FFF

Bouillet Claude (Président)

Rainville Nicolas (CTA)

Bianciotto Bertrand

Boutade Christian

Cabardos Jean-Louis

Champ Patrick (Représentant des éducateurs)

Dagani Georges

Escudero Christophe

Espada François

Ettibari Younes

Galaup Thierry

Heurgue Patrice

Holzer Eric

Laugier Jean-Marc

Maurin Michel

Martin Jean Lin

Mazon Alain (Représentant élu des Arbitres)

2.8 Commission de Gestion et de Désignation des Délégués

Bergen Bernard (Président)

Akkermans Fabien

Benmoussa Sherif

Castillo Maxime

Collavoli Marcel

Cornus Christie



3.1 Commission Technique et Sélection

Champ Patrick (Président)

Amara Mehdi

Barclay Yoann

Cabardos Jean-Louis (représentant CDA)

Cochet Bernard

Cosme Alain

Dalbart Thierry

Delprat Daniel

Elziere Bernard

Lacas Wilfrid

Linares Lino

Morel Philippe

Oziol Jean Pierre

Saurat Stéphane

Zerfaoui Nabil

Référents Techniques Foot Animation :

Alessandri Kyllian

Arnaud Jonathan

Bovetto Nicolas

Coco Yohan

Collado Michel

Doutey Frederic

El Khalfi Ilyass

Frizol Loic

Latour Jean Philippe

Musial Valentin

Tokoto Gabriel

3.2 Commission d'Accompagnement des Clubs

Morandini Jean-Christophe (Président)

Escobedo Carole

Jurado Damien

Martin Rachel

Tsouri Mohamed

Jeanney Nathalie



3.3 Commission Médicale

Chapellier Jean-François (Président)

Giordano Jacques

Pierret Jean-Charles

Valentin Guy

4.1 Commission du Football d'Animation

Casanada Didier (Président)

Collado Michel

Delfieu Jean-Louis

Fercak Bernadette (Féminines)

Ianantuoni Léonard

Greco Nadine

Joly Martine

Romagnole Sauveur



Commission mixte FFF / UNSS

Section rattachée à la Commission Technique

Commission Sport adapté et Handisport

Section rattachée à la Commission Technique



Annexe 5 : Tarifs et barèmes

Cotisations District - membres

(Art. 3 et 4 RI District)

Membre individuel	17 €
Membre d'honneur	170 €
Membre bienfaiteur	1.700 €

Cotisations District - clubs

(Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300 €
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100 €
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €



Nouvelle affiliation ou reprise d'activité (dépôt initial aux frais de démarrage) 500 €

Cautionnements

(Art. 18 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District
..... 500 €

Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal
..... 200 €

Participation aux frais de gestion

(Art. 19 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs
..... 600 €

Clubs disputant les championnats de Ligue
..... 550 €

Clubs disputant les championnats de D1 et D2
..... 500 €

Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2
..... 360 €

Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines
..... 200 €



Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal ou Loisirs	30 €

Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs

(Art. 20 RG District)

D1 et D2	90 €
D3	70 €
D4 et niveaux inférieurs	50 €
Féminines	35 €
Challenge Loisirs « Daniel-Martin »	20 €
Futsal	20 €



Droits d'engagement en coupes - Seniors / Féminines / Futsal

(Art. 20 RG District)

Coupe Gard-Lozère Seniors

- clubs des championnats nationaux	550 €
- clubs des championnats de Ligue	300 €
- clubs de D1 et D2	170 €
- clubs autres séries	50 €

Coupe André-Granier

.....	50 €
-------	------

Coupes Féminines

.....	30 €
-------	------

Droits d'engagement en compétitions - Jeunes et Féminines

(Art. 20 RG District)

Championnat D1 (U19/U17/U15)	40 €
Autres niveaux (U19/U17/U15)	35 €



.....

Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15)	40 €
---------------------------------	------

.....

Championnats de Foot à 8 (U17/U15/U15F)	25 €
---	------

.....

Championnats Territoire	40 €
--------------------------------	-------------

.....

Droits d'engagement - Football d'animation

(Art. 20 RG District)

Championnats U13 à 8	25 €
----------------------	------

.....

Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8	20 €
---	------

.....

Championnats U12 à 8	20 €
----------------------	------

.....

Plateaux U10 - U11	10
.....	€/Phase

plateaux U6 - U9	7
	€/Phase

Futsal Jeunes	5 €
---------------	-----

.....



Frais de dossiers

Demande de remise de peine	130 €
Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District) 60€	
Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District)	30 €
Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District)	55 €
Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District)	55 €
Frais de procédure en appel	130 €
Droit d'ouverture de dossier disciplinaire (Art. 56 RG District)	20 €

Amendes

Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District)	50 €
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	30 €



Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	10 €/Infraction
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District)	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	25 €
Non transmission de la FDM par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	100 €
Absence à une réunion de rentrée ou d'information rendue obligatoire par le Comité de Direction	80 €
Absence à l'Assemblée Générale	
- dans un rayon de moins de 30 km	100 €
- dans un rayon de 30 à 100 km	60 €
- dans un rayon de plus de 100 km	40 €
- Non retrait d'une récompense District.....	50 €
Frais de discipline, avertissement (Art. 56 RG District)	17 €



Exclusion (Art. 56 RG District)	30 €
Participation au match d'un licencié suspendu	200 €
Fraude (Art. 52 RG District)	350 €
Falsification de document officiel	350 €
Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement (Art. 59 RG District).....	60 €
Désengagement d'une équipe après parution sur le site du District (Football d'Animation).....	60€
Non respect des engagements obligatoires (Art. 9 RG District)	60 €
absence de surclassement - mixité (Art. 49 RG District)	60 €
Non respect de la catégorie d'âge	30 €/Infraction
Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District)	50 €/Infraction



Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison)	5 €
Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs (Art. 50 RG District)	85 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	60 €
Accusation sans preuve (Art. 40 RG District)	50 €
Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District)	35 €
Absence de désignation de l'éducateur ou entraîneur diplômé (Art. 10 bis RG District)	30 €
Absence de l'éducateur ou entraîneur diplômé sur le banc de touche (Art. 10 ter RG District)	30 €
Absence de Rapport Discipline.....	35 €
Absence non justifiée devant une commission d'un officiel régulièrement convoqué (non désignation)	1 Match
Absence ou retard d'un rapport d'officiel.....(non désignation)	1 Match



Forfait simple

(Art. 24 RG District)

D1, D2 et D3	100 €
Autres séries de Foot à 11	80 €
Foot à effectif réduit	30 €
Coupes	50 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Forfait général

(Art. 25 RG District)

Seniors et Jeunes à 11	200 €
Foot à effectif réduit	80 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €

.....

Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)

.....

40 €

Taux de l'indemnité kilométrique (Art. 26 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court

.....

3 €

Déplacement des officiels devant les Commissions (Art. 32 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court

.....

0,446 €



**Annexe 6 : Tableau des obligations de diplômes des éducateurs
pour les plus hauts niveaux de compétitions district**

Saison 2025/2026

Les Clubs se devront de saisir à minima une licence ANIMATEUR pour l'éducateur en charge de ces équipes.

Proposé et acté en commission Technique et Sélection du 11/09/2025

Validé par le Comité de Direction du 11/09/2025

Catégorie d'Age	Niveau	OBLIGATION
SENIORS	Départemental 1	Module seniors / CFI Seniors
		Licence Animateur obligatoire à minima
U19	Départemental 1	Module U17/U19 / CFI U14-U19
		Licence Animateur obligatoire à minima
U17	Départemental 1	Module U17/U19 / CFI U14-U19
		Licence Animateur obligatoire à minima
U15 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U15 / CFI U14-U19
		Licence Animateur obligatoire à minima
U14	TERRITOIRE	Module U15 / CFI U14-U19
		Licence Animateur obligatoire à minima

U13 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U13 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U11	Elite	Module U11 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U10	Elite	Module U11 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U09	Elite	Module U09 / CFI U6-U9
		Licence animateur obligatoire à minima

Les Clubs se devront de saisir à minima une licence ANIMATEUR pour l'éducateur en charge de ces équipes.



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°01 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 23 Septembre 2025
À :	18h30 – Dématérialisée
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	MM. Jean-Christophe MORANDINI, Salim GALAI, Karim EL BACHIRI, Claire MANTOUX, Bernard PERIS
Absent (e) excusé(e):	Mrs. Damien JURADO, Maxime CASTILLO, Mohamed TSOURI, Miloud ZOUBAI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Organisation de la Commission

1/ Le Président présente la nouvelle organisation de la Commission.

- La commission se réunira le mardi soir.
- Le traitement des dossiers se fait à J +7 après le match en question.

2/ La commission informe que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, **la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district** sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

3/ Toutes réponses aux demandes d'explications et correspondances adressées à la commission doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr) au secrétariat du district.



Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

4/ Composition de la Commission

- Nous remercions M. Bernard Bergen qui quitte la commission après 5 saisons
- Bienvenu à Mrs. Bernard Peris, Karim El Bachiri, Miloud Zoubai, et Mme Claire Mantoux qui rejoignent la commission (voir PV du CD n°2)

M. Sauveur Romagnole est élu Président de séance.

DOSSIERS DU JOUR

TERRAIN IMPRATICABLE et ARRETE MUNICIPAUX

Pour les arrêtés après vendredi 16h00, merci de tenir compte de la procédure suite à la mise en place de la PERMANENCE :

Coordonnées : EMAIL : permanence3048@footoccitanie.fr Téléphone : 04 66 36 92 44

Dossiers n°205/2026-CSR- 1-2-3-4-5-6-7-8-9.....19

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance des différents courriels officiels et des feuilles de match,
Jugeant en premier ressort,

Considérant les articles 62 et 63 des règlements généraux du District,
Considérant que pour les dossiers **1 à 5 et 19**, un arrêté Municipal était affiché à l'entrée du stade.

Considérant que pour les dossiers **6 à 18**, le terrain était impraticable à l'heure du coup d'envoi

N'a pas participé aux délibérés du dossier 15 : M. Karim El bachiri
N'a pas participé aux délibérés du dossier 5 et 16 : M. Bernard Peris

Dit matchs à jouer à une date à fixer par la commission compétente pour tous les dossiers du tableau ci-dessous :

DOSSIER	N° Match	DATE DU MATCH	COMPÉTITION	EQ RECEVANTE	EQ VISITEUSE	MOTIF
1	53520533	21/09/2025	SENIORS D4 A	VEZENOBRES CRUVIERS 2	ST CHRISTOL LEZ ALÈS 2	Arrêté Municipal
2	53625148	21/09/2025	SENIORS D2 A	VEZENOBRES CRUVIERS 1	ES PAYS UZÈS 2	Arrêté Municipal
3	53642563	21/09/2025	SENIORS D3 B	MEJANNES FC 1	NÎMES CHEMINOT 1	Arrêté Municipal
4	53540511	21/09/2025	SENIORS D4 C	ZEPHYRS CONGÉNIES 1	N. CHEMIN BAS 3	Arrêté Municipal
5	53653553	21/09/2025	SENIORS D3 C	BAGNOLS PONT 2	ST GILLES AEC 2	Arrêté Municipal
6	53513804	21/09/2025	SENIORS D2 A	GARONS US 1	ST HIPPI FORT 1	Terrain impraticable
7	53516449	21/09/2025	SENIORS D3 B	ST JULIEN PEYROLAS 1	PONTIL PRADEL 1	Terrain impraticable
8	53516616	21/09/2025	SENIORS D3 B	PUJAUT US 1	CHUSCLAN LAUDUN 2	Terrain impraticable
9	53523136	21/09/2025	SENIORS D4 B	AC PISSEVIN VALDEGOUR 2	AUBORD JSO 1	Terrain impraticable
10	53626128	21/09/2025	SENIORS D3 D	ES 3 MOULINS 1	BEAUVOISIN AS 1	Terrain impraticable
11	53642564	21/09/2025	SENIORS D3 B	LM SEDISUD 1	REDESSAN OC 2	Terrain impraticable
12	53653548	21/09/2025	SENIORS D3 C	REMOULINS SF 1	MANDUEL SC 1	Terrain impraticable
13	53653549	21/09/2025	SENIORS D3 C	SAUVETERRE RC 1	ST HILAIRE LA JASSE 2	Terrain impraticable
14	53656410	21/09/2025	SENIORS D4 B	SAUVETERRE RC 2	VALLABREGUES US 1	Terrain impraticable
15	53612696	21/09/2025	SENIORS D3 A	QUISSAC GC 1	RIBAUTE TAVERNES FC 1	Terrain impraticable
16	53642565	21/09/2025	SENIORS D3 B	FC VAL DE CÈZE 2	ST PAULET AS 1	Terrain impraticable



17	54457559	13/09/2025	U16 TERR	NÎMES GAZELEC	NÎMES CHEMIN BAS	Terrain impraticable
18	53642638	21/09/2025	SENIORS D1	FOURQUES OL 1	SUMÈNE US 1	Terrain impraticable
19	54460607	13/09/2025	U19 D1	MOUSSAC FC 1	NIMES CASTANET 1	Arrêté Municipal

Transmet les dossiers aux Commissions Compétitions Compétentes pour programmation.

La commission rappelle qu'une feuille de match doit être établie dès lors qu'une rencontre est programmée conformément à l'article 72 RG DISTRICT et 139 de la FFF

Art. 72 - Feuille de match 1.

À l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match est établie en conformité du règlement de l'épreuve s'il s'agit d'un match de compétition officielle, et sous la responsabilité de l'organisateur s'il s'agit d'un match amical.

2. La feuille de match doit être établie conformément aux dispositions des articles 139 et 139 bis des Règlements Généraux de la FFF. 3. Le Club recevant (ou celui désigné comme tel) a l'obligation de transmettre la FMI le jour même de la rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE**

**Le Secrétaire de séance
Karim EL BACHIRI**



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS SENIORS

Procès Verbal N°5 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 25 Septembre 2025
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON
Absent(s) :	Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°4 de la réunion du Jeudi 11 Septembre 2025.

REPROGRAMMATION CHAMPIONNAT ARRETE MUNICIPAL

- ✓ Les rencontres non jouées le 21/09/2025 pour cause d'arrêté municipal sont reprogrammées le 28/09/2025.

Dépt 2 Poule A

ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2) / S.C. ST MARTIN VALG. 1 (D2)

Dépt 2 Poule B

E.S THÉZIER 1 (D2) / F.C. CANABIER 1 (D2)



Dépt 4 Poule A

E.F. VÉZENOBRES CRUV 2 (D4) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2 (D4)

Dépt 4 Poule B

NIMES A.C. PISSEVIN VALDEG 2 (D4) / J.S.O AUBORD 1 (D4)

Dépt 4 Poule C

ALL FIVE ACADEMIE AFA 2 (D4) / F.C RODILHAN 2 (D4)

REPROGRAMMATION CHAMPIONNAT – Retour CSR

- ✓ Les rencontres non jouées cause terrain impraticable ou arrêtées le 21/09/2025 sont reprogrammées le 12/10/2025.

Dépt 2 Poule AB

E.F. VÉZENOBRES CRUV 1 (D2) / E.S PAYS UZES 2 (D2)

Dépt 3 Poule B

LM/STA SEDISUD 1 (D3) / O.C REDESSAN 2 (D3)

F.C. VAL DE CÈZE 2 (D3) / AS ST PAULET 1 (D3)

F.C MEJANNES 1 (D3) / C.S CHEMINOT NIMOIS 1 (D3)

Dépt 3 Poule C

F.C BAGNOLS PONT 2 (D3) / AEC ST GILLES 2 (D3)

R.C SAUVETERRE 1 (D3) / O. ST HILAIRE LA JASSE 2 (D3)

Dépt 4 Poule B

S.C MANDUEL 2 (D4) / E.S THÉZIER 2 (D4)

U.S. PUJOLAISE 2 (D4) / NIMES EST FUTSAL 1 (D4)

Dépt 4 Poule C

O. FOURQUES 2 (D4) / J.S.O AUBORD 2 (D4)

INFORMATION – MATCHS NON REPROGRAMMES

- ✓ Les rencontres non jouées le 21/09/2025 concernant les clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Occitanie seront fixées à une date ultérieure.

Dépt 1

O. FOURQUES 1 (D1) / ES SUMÉNE 1 (D1)



Dépt 2 Poule A

F.C VAUVERT 2 (D2) / F.C. LANGLADE 1 (D2)
U.S. GARONS 1 (D2) / S.A ST HIPPI.FORT 1 (D2) .

Dépt 3 Poule A

GALLIA C. QUISSACOIS 1 (D3) / F.C RIBAUTE TAVERNES 1 (D3)

Dépt 3 Poule B

U.S ST JULIEN PEY. 1 (D3) / F.C PONTIL PRADEL 1 (D3)
U.S. PUJALAISE 1 (D3) / F.C CHUSCLAN LAUDUN 2 (D3)

Dépt 3 Poule C

SF REMOULINS 1 (D3) / S.C MANDUEL 1 (D3)

Dépt 3 Poule D

E.S. 3 MOULINS 1 (D3) / A.S. BEAUVOISIN 1 (D3)
G.C UCHAUD 2 (D3) / O.C BELLEGARDE 1 (D3)

Dépt 4 Poule B

R.C SAUVETERRE 2 (D4) / U.S VALLABREGUES 1 (D4)
R.C. ST LAURENT ARB. 1 (D4) / F.C MILHAUD 2 (D4)

Dépt 4 Poule C

ZEPHIR CONGENIES 1 (D4) / J.S CHEMIN BAS D'AVIGNON 3 (D4)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUDIER



COMMISSION DES FEMININES

Procès-verbal n°3 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Vendredi 19 septembre 2025
À :	9 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mme Françoise GEBELIN, Mr Grégory GRAUBY.
Excusées :	Mmes Nadine GRECO et Martine JOLY.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Mme Nadine GRECO
Mme Françoise GEBELIN
Mme Martine JOLY
Mr Grégory GRAUBY

La commission se réunira le jeudi à 9 H

COMMUNICATION CLUB

Suite au mail datant du 19.09 du club de l'OAC, nous tenons à rappeler que Le document de surclassement est un document fédéral, c'est-à-dire qu'il est édité par la Fédération et qu'il s'agit d'un formulaire générique valable sur l'ensemble du territoire.

Ce document ne crée pas de droit automatique au surclassement : il constitue uniquement le support administratif permettant de demander une dérogation.



En pratique, ce sont les règlements de la Ligue mais aussi ceux de chaque District qui fixent les conditions précises d'application. Autrement dit, même si le document fédéral est identique partout, chaque instance régionale ou départementale peut décider de restreindre ou d'interdire certaines catégories de surclassement.

Dans ce cadre, le District Gard-Lozère a fait le choix d'interdire le surclassement des joueuses U16 Féminines. Ainsi, malgré l'existence du formulaire fédéral, cette possibilité n'est pas ouverte sur notre territoire et la réglementation du District prévaut

DUREE DES RENCONTRES

SENIORS Féminines à 11 : 45 minutes x 2

SENIORS Féminines à 8 : 40 minutes x 2

U18 Féminines à 8 : 40 minutes x 2

U 15 Féminines à 8 : 35 minutes x 2

U 13/U 12 Féminines : 30 minutes x 2

Octobre Rose

Comme chaque année, le mois d'octobre est placé sous le signe d'Octobre Rose, la grande campagne nationale de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

À travers le football, sport collectif et fédérateur, nous avons l'opportunité de relayer ce message de prévention essentiel.

Durant tout le mois d'octobre, le District invite l'ensemble des clubs, joueuses, joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres et bénévoles à s'unir pour la cause :

Porter un brassard, un ruban ou un signe distinctif rose lors des rencontres.

Sensibiliser vos licenciés et supporters à l'importance du dépistage.

Partager vos actions sur vos réseaux sociaux en identifiant le District Gard-Lozère sur vos publications. Nous mettrons en valeur vos actions

Le football dépasse les frontières du terrain. Ensemble, montrons que notre passion commune peut aussi être un vecteur de solidarité et de prévention.

Merci à tous pour votre engagement.

En octobre, faisons briller le rose sur nos terrains



La Présidente,
Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,
Françoise GEBELIN



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Procès-verbal N° 6 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	24/09/25
À :	10h Dématérialise
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Michel COLLADO, Léonard INNIANTONI, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 5 du 18/09



Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Le Nombre de mutés en U12/U13 et U12 est de 4 (dont 1 Hors Période)

LORS DE VOS ENGAGEMENTS DANS LE FAL POUR VOS CATEGORIES DE U6 à U10/U11 : PENSEZ A NOTER LE RESPONSABLE DE L'EQUIPE

UTILISATION ET FONCTIONNEMENT DU FAL, SUR LE SITE DU DISTRICT DANS LA RUBRIQUE : COMPETITION

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Championnat U12/U13

Cavillargues : Plateaux U12/U13 : Début 11h00

Les clubs qui ne voudraient pas participer à la Coupe PITCH avec leur équipe doivent le signaler par mail au District.

Rencontres du samedi 20 septembre (Forfait) :
Redessan 2/ Vers 1 D3 Poule C Forfait de Vers (Amende 30€)



FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12

Les Clubs qui veulent engager des équipes pour la Phase 2 en U12 peuvent le faire par mail auprès du District
(bien noter le niveau : Intermédiaire ou Loisirs)

Feuilles manquantes : Dernier Rappel avant application Règlement

- **U12 Niveau Intermédiaire Poule A** Bagnols Pont 21 /Venejan 21
- **U12 Niveau Intermédiaire Poule G** Langlade 22 /Aimargues 21

Foot Animation - U10 à U10/U11

Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 9h30**

Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 14h00**

Cavillargues : Plateaux U10/U11 : **Début 9h30**

Forfait du Grau du Roi en U10/U11 PI 37 (Amende 30 €)

Les clubs qui veulent changer de Niveau ou engager une nouvelle équipe pour la Rotation 2 peuvent le faire dès maintenant par mail auprès du District : **Uniquement par mail**
(bien noté le Niveau dans le mail)

Utiliser impérativement le FAL pour vos plateaux. Donner au club recevant votre liste de joueurs (Le club recevant est responsable de la transmission de l'ensemble des feuilles du plateau). Les clubs qui ne le feraient pas seront amendés de 25€

Foot Animation - U6 à U8/U9

Les clubs qui veulent changer de Niveau ou engager une nouvelle équipe pour la Rotation 2 peuvent le faire dès maintenant par mail auprès du District : **Uniquement par mail**
(bien noté le Niveau dans le mail)

Utiliser impérativement le FAL pour vos plateaux, donner au club recevant votre liste de joueurs, les clubs qui ne le feraient pas seront amendés de 25€



Dates FUTSAL U6 2025/2026

Samedi 29 Novembre (16h30)

Samedi 13 Décembre (16h30)

Samedi 10 Janvier (16h30)

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : **Début 13h30**

Sommieres : Plateaux U6 à U9 : **Début 13h30**

Moussac 1 PL 23 en U8/U9 Forfait Général

Foot Animation - FEMININES

Les clubs qui veulent engager des U10/U11 F à 5 peuvent le faire par mail auprès du District

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°07 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 25 Septembre 2025

A : 11H00

Président: MR Jean Marie TASTEVIN

Présents: MME Claire MANTOUX. MRS Patrick AURILLON. Michel UDOVICIC. Stéphane BROCCQ. Denis LASGOUTE

Vu l'absence de MR Bernard BARLAGUET, Président de la Commission, les Membres présents nomment MR Jean Marie TASTEVIN pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°06 du 18 septembre 2025.

REPORT DE MATCHES

U17D3 POULE B

CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN 2/VAL DE CEZE du 21.09.2025 reportée au dimanche 28.09.2025 à 10H00 sur les installations de LAUDUN.



U15D4 POULE A

AS ST PRIVAT/GC QUISSAC 2 du 05.10.2025 est reportée au dimanche 26/10/2025.

Motif: L'équipe de GC QUISSAC est qualifiée en COUPE OCCITANIE U15 FILLES (LIGUE)

Possibilité d'avancer le match avec accord des 2 clubs.

U14TERRITOIRE

FC CHUSCLAN LAUDUN /BAGNOLS PONT du 21.09.2025 est reportée au dimanche 26.10.2025 à 10H00 sur les installations de CHUSCLAN. Décision de la commission des jeunes.

U15D3 POULE A

CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN 2/US MONOBLET du 21.09.2025 est reportée au dimanche 26.110.2025 à 10H00 sur les installations de CHUSCLAN. Décision de la commission des jeunes.

FORFAIT MATCHES

U15D4 POULE B

FC CALVISSON 2/FC PAYS D'UZES du 14.09.2025

Vu l'effectif réduit de l'équipe du FC PAYS D'UZES,

La Commission des jeunes déclare le FC PAYS D'UZES forfait pour cette rencontre.

Score : 3 à 0 en faveur du FC CALVISSON 2

Forfait simple (ART 24 RG) : 80 euros à l'équipe du FC PAYS D'UZES et moins 1 point au classement.

FC PAYS D'UZES/LA CALMETTE du 21.09.2025

Vu l'effectif réduit de l'équipe du FC PAYS D'UZES,

La Commission des jeunes déclare le FC PAYS D'UZES forfait pour cette rencontre.

Score : 0 à 3 en faveur de LA CALMETTE

Forfait simple : (ART 24 RG) : 80 euros à l'équipe du FC PAYS D'UZES et moins 1 point au classement.

COUPE GARD LOZERE U15,

Forfait du FC Salindres

La rencontre FC SALINDRES/OL ALES 2 du 25.09.2025 est annulée.

OL ALES 2 est qualifiée pour le prochain tour.

Application art 24 RG District (FORFAIT SIMPLE) amende de 80 euros pour FC SALINDRES.



TIRAGES AU SORT COUPE GARD LOZERE ET COUPE OCCITANIE

Le tirage du prochain tour de la Coupe Occitanie se fera le 2/10/25 à 13h30 au siège du district.

Le tirage du prochain tour de la Coupe Gard Lozère se fera le 23/10/25 à 14h au siège du district.

Pour les 2 tirages les clubs ne sont pas conviés.

AMENDE FMI

U16 TERRITOIRE

St Beaucairois FC/SC MANDUEL du 13.09.2025.

Art 53 et 72.4 feuille papier adressée hors délais

50 EUROS de sanction financière pour le ST Beaucairois FC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

Mme Claire MANTOUX

LE PRESIDENT DE SEANCE

MR Jean Marie TASTEVIN.

Barjac a rendez-vous avec son histoire

Ce dimanche 28 septembre, l'Étoile sportive barjacoise (D1) reçoit Anduze (R3) pour le quatrième tour de Coupe de France. En cas de qualification, elle atteindrait le cinquième tour pour la première fois de son histoire.

Ce dimanche 28 septembre, l'Étoile sportive barjacoise (ESB) jouera bien plus qu'un match de football. En accueillant Anduze (R3) pour le quatrième tour de Coupe de France, les Barjacois, pensionnaires de D1, peuvent écrire une page inédite de leur histoire : décrocher, pour la toute première fois, une qualification pour le cinquième tour de la compétition phare du football français.

Un souvenir vieux de près de trente ans

Pour retrouver la trace d'un Barjac à pareille hauteur, il faut remonter à 1996. À l'époque, le club évoluait en D1 qui correspondait alors au troisième niveau du district Gard-Lozère. Laurent Gilles, alors entraîneur-joueur, se souvient : « *Lors du quatrième tour, on devait recevoir Frontignan, qui évoluait trois divisions au-dessus, mais notre terrain n'était pas homologué. On avait cherché un terrain de repli, sans succès. Le match avait été inversé et cinquante supporters avaient fait le déplacement en bus pour nous encourager... mais on avait été éliminés.* »

Vingt-neuf ans plus tard, l'homme est toujours là. Enfant du pays, ancien joueur de Bagnols-Pont, il préside le club depuis quatorze ans. « *Passer ce tour serait historique pour notre club qui a 80 ans* », confie-t-il.

Une revanche dans l'air

Pour en arriver là, Barjac a déjà sorti trois adversaires : Nîmes Mas de Mingue, Uchaud et Montpellier Arceaux. Et le rendez-vous de ce dimanche a un parfum particulier : celui de la revanche. « *L'année dernière, rappelle Laurent Gilles, Anduze nous avait éliminés 3-1 en Coupe Gard-Lozère.* »

Cette fois, l'ESB espère inverser le scénario et poursuivre une épopée qui braque les projecteurs sur ce club de 160 licenciés, l'un des plus au nord du Gard.

Une ambition assumée en championnat

Si le président savoure la parenthèse enchantée, il n'oublie pas la réalité du championnat. L'ESB entame sa quatrième saison dans l'élite des championnats du Gard-Lozère. Elle avait accédé à la D1 en 2022 au terme d'une exceptionnelle saison marquée par une finale de coupe Gard-Lozère perdue par la plus petites de marge face à Pays d'Uzès (0-1). Cette saison, l'objectif est clair : « *Une place dans les trois premiers* », annonce le président.

Pour y parvenir, le club a confié son banc à Yvon Bailly, ancien adjoint à Monoblet. Son carnet d'adresses a permis de renforcer un effectif que Laurent Gilles juge « *meilleur que celui de l'année dernière* ».

Mais l'euphorie de la Coupe a peut-être coûté cher. Le 21 septembre dernier, Barjac a concédé à domicile sa première défaite de la saison en championnat face à Monoblet (1-2). « *Les joueurs avaient beaucoup parlé de la Coupe la semaine précédente, regrette le président. Ils ont abordé ce match avec un excès de confiance. C'est une leçon qu'il faudra retenir.* »

Ce dimanche, l'heure sera donc à l'exploit. Mais même si la porte du cinquième tour s'ouvre, Laurent Gilles promet de garder ses troupes sous contrôle : « *La Coupe de France, c'est beau. Mais nous devons garder les pieds sur terre.* »

À Barjac, l'aventure se vit avec passion, lucidité et l'envie de marquer l'histoire.



Fin de l'officiel